



Règlement du Tremplin musical VibraSons Année 2019-2020

Organisé par l'association Lézartgaco

DESCRIPTION DU TREMPLIN

Objectifs

Le tremplin musical VibraSons a pour but de promouvoir les talents artistiques des étudiants et de les aider à se faire connaître. Pour les finalistes, c'est aussi l'occasion de se produire à *Toï Toï Le Zinc*, salle reconnue dans l'agglomération Lyonnaise. Ce tremplin peut également leur permettre de développer leur réseau professionnel.

Organisateurs

Le tremplin est produit par l'association Lézartgaco, organisatrice du Festival Artlezia. L'association a pour but de mettre en avant les talents des étudiants et de les mettre en relation avec des professionnels.

Dates clés

Les inscriptions accompagnées de l'envoi du formulaire complet doivent être faites entre le 28 octobre et le 8 décembre 2019 (23h59).

La phase de sélection des finalistes aura lieu du 9 décembre 2019 au 12 janvier 2020.

L'annonce des trois finalistes sera le 13 janvier 2020.

Enfin, la finale du tremplin se déroulera le 21 février 2020 à Toï Toï le Zinc (Villeurbanne).

MODALITES DE PARTICIPATION

Ce tremplin musical est ouvert à tous les groupes de musique non professionnels. Au moins un des membres doit être étudiant en études supérieures sur le territoire français.

L'inscription à ce tremplin est gratuite. Les frais de déplacement et d'hébergement sont à la charge des participants.

Les pièces proposées et interprétées doivent être des compositions originales du groupe, aucune reprise ne sera acceptée pour des causes de droits d'auteurs. Les paroles des morceaux, s'il y en a, ne doivent en aucun cas comporter des propos insultants, discriminatoires ou racistes.

Pour la 1ère phase de sélection, il est important que les groupes puissent présenter un de leurs morceaux enregistré sur un support (youtube, soundcloud, vidéo amateur avec un ordinateur, enregistrement etc).

Les participants au tremplin s'engagent à être disponibles lors de la finale le vendredi 21 février 2020 afin d'assurer une prestation ce jour-là.

Chaque groupe qui remplit les conditions d'inscriptions précédentes recevra une confirmation de son inscription, sous réserve d'accepter le présent règlement.

DEROULEMENT DU TREMPLIN

Inscription

Une fiche d'inscription est disponible sur notre site internet : <https://tremplinvibrasons.wixsite.com/tremplinvibrasons> ou bien à demander par mail. Elle est à remplir et à renvoyer à l'adresse mail suivante: tremplin.vibrasons@gmail.com

Pré-sélection

Lorsque l'inscription est validée, les organisateurs se chargeront de publier la photo du groupe dans un album dédié à la pré-sélection. Celle-ci sera

accompagnée d'un descriptif et d'un lien permettant de rediriger les internautes vers un morceau du groupe.

Finalistes

Les internautes pourront voter pour le/les groupes qu'ils préfèrent par un système de likes sur les photos publiées. Le groupe obtenant le plus de likes participera à la finale. **Toute tentative de fraude engendrera l'élimination immédiate des candidats.**

Deux autres groupes seront sélectionnés pour la finale par un jury de professionnels de la musique (artiste, administrateur, programmeur, chargé de communication...), selon 3 critères :

- La technique musicale
- L'originalité
- Le ressenti personnel

Finale

La finale du tremplin se déroulera le 21 février 2020 à Toï Toï Le Zinc. Les trois groupes sélectionnés devront produire un set de 30 à 40 minutes. L'ordre d'apparition sur scène sera établi au préalable par tirage au sort. Chaque groupe sera noté par les membres d'un second jury de professionnels selon différents critères :

- La technique musicale
- La cohérence du projet artistique
- La présence scénique
- L'originalité
- Le ressenti personnel durant le live

Après un temps de délibération, les résultats seront annoncés le soir même ainsi que les prix attribués.

Acceptation du règlement

La participation au tremplin implique une totale acceptation et le respect du présent règlement.

Informations personnelles

Les informations concernant l'identité et les coordonnées des participants sont collectées dans un but de suivi des projets et de contrôle lors de la remise des lots. Les participants acceptent que leur nom et leur photo soient utilisés dans le cadre de la promotion de l'événement et des activités des structures organisatrices.

Informations pratiques

Contact organisation

tremplin.vibrasons@gmail.com

Mathilda MALPEL, responsable : 06 80 60 44 76

Lieu de déroulement du tremplin

Toï-Toï Le Zinc

17-19, rue Marcel Dutartre

69100 Villeurbanne